

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 24 janvier 2022

Présents : MM. VIMONT, INACIO, BOKOBZA  
Absents : MM. PEDRO GOMES, HOUANT, BIDARD

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## PLATEAUX U6-U9

Pour consulter les plateaux U6-U7 : [Cliquez ici](#)

Pour consulter les plateaux U8-U9 : [Cliquez ici](#)

Nous vous rappelons que plusieurs questionnaires vous ont été transmis pour faire le bilan sur les plateaux.

Pour accéder au questionnaire plateaux U6-U7 : [Cliquez ici](#)

Pour accéder au questionnaire plateaux U8-U9 classiques : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX U6-U7

VAUXOISE ES : 2 équipes  
VERNEUIL ENTENTE : 4 équipes  
La Commission regarde les possibilités pour vous intégrer aux plateaux du 5 février.

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Nous vous rappelons que plusieurs questionnaires vous ont été transmis pour faire le bilan sur les plateaux.

Pour accéder au question plateaux U8-U9 Espoirs: [Cliquez ici](#)

### VERNEUIL US

Le club nous a averti qu'il ne pourrait participer au plateau Espoirs U8-U9 à TRAPPES en raison de cas de COVID.

La Commission reste dans l'attente de l'accord de TRAPPES pour rejouer ce plateau le 5 février.

## CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

### CRITERIUM DPTAL U10-U11

#### 56139 : ANDRESY FC 1 / AUTEUILLOIS AS 1

La Commission n'ayant reçu aucun justificatif, n'a pas d'autre choix que de déclarer l'équipe d'AUTEUILLOIS forfait sur cette rencontre.

#### MANTES YVELINES AFC

Demande du club pour reporter ses rencontres du 22/01 à BREVAL car son encadrant était positif.

La Commission considérant que l'encadrant positif fait partie de la catégorie, prend note et annule les rencontres.

#### AUBERGENVILLE FC

Le club nous informe ne pas s'être rendu sur ses rencontres du samedi 22 à HOUILLES faute de véhicules. Il demande à la Commission de prendre en considération les problématiques de covoiturage avec le contexte sanitaire et le prix du carburant.

La Commission prend note mais ne peut considérer ce motif comme recevable pour reporter ces rencontres et n'a pas d'autres choix que de vous déclarer forfait.

La Commission reste néanmoins à votre disposition et est prête à vous entendre pour vous accompagner dans toutes les problématiques d'encadrement que vous pouvez rencontrer.

#### Par année poules E1/E2

#### 57682/57654 : MAISONS LAFFITTE FC 2 12 / MANTOIS 78 FC 3 13

Demande du club de MAISONS LAFFITTE FC pour jouer ces rencontres à 9h30.

Cet horaire n'étant pas dérogatoire, la Commission demande l'accord écrit du club du MANTOIS 78 FC. De plus elle s'étonne que le club de MAISONS LAFFITTE fasse mention qu'il s'agit uniquement de rencontres U10, or le Critérium par année d'âge fonctionne avec une équipe U11 + une équipe U10. Elle demande au club de MAISONS LAFFITTE des explications à ce sujet.

#### 2 équipes poule A2 / par année poule A2 du 22/01/22

#### 57041 : LIMAY ALJ 4 / ROSNY CSM 3 & 57874 : AUBERGENVILLE FC 11 / LIMAY ALJ 12

Le club de LIMAY ALJ nous informe n'avoir pu participer à ces rencontres en raison de cas positifs.

La Commission est dans l'attente du justificatif (une attestation sur l'honneur n'est pas suffisante) pour pouvoir reporter ces rencontres. Elle vous laisse jusqu'au lundi 31 janvier, sinon les équipes seront déclarées forfaits.

## CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

La Commission, compte tenu des nombreuses demandes de reports et l'approche de la fin de la 2ème phase a établi de nouvelles règles pour les reports de rencontres :

- ✓ Toute rencontre reportée est automatiquement remise à jouer au premier mercredi suivant la date de la rencontre à 18h00.
- ✓ Si l'un des clubs ne veut/peut pas, il doit se mettre d'accord pour trouver une nouvelle date avant le 19/02. Sinon la rencontre restera maintenue au mercredi.
- ✓ Si la rencontre ne se joue pas, le ou les club(s) fautif(s) sera/seront déclarée(s) forfait(s).

La Commission a reporté les rencontres suivantes en raison de cas de COVID. Les club ont fourni les justificatifs demandés.

▫ 58325 : HOUILLES AC 1 / CONFLANS FC 1 : A jouer le 02/02.

#### SARTROUVILLE ES 1 : 3ème infraction

Considérant qu'au-delà de 3 infractions d'éducateurs, le club est susceptible d'être sorti du dispositif à la fin de la phase, la Commission demande des explications au club de SARTROUVILLE et convoque en visioconférence ses responsables pour le lundi 31 janvier à 19h00.

#### U10 poule D du 29/01/22

#### 58526 : PARIS SG FC 11 / SARTROUVILLE ES 11

En raison du match de Coupe de France Féminines le même jour, demande du club du PARIS SG FC pour inverser cette rencontre.

La Commission demande l'accord au club de SARTROUVILLE avant le jeudi 27 janvier 12h00. Sinon la rencontre sera reportée.

#### MESNIL ST DENIS AS

Demande du club pour intégrer le dispositif Espoirs lors de la prochaine phase, afin notamment de pallier à la présence d'exempts.

La Commission prend note et met sa décision en délibéré.

#### Infractions éducateurs

Samedi 22 janvier

BAILLY NOISY SFC 11 : 1ère infraction

## CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

La Commission, compte tenu des nombreuses demandes de reports et l'approche de la fin de la 2ème phase a établi de nouvelles règles pour les reports de rencontres :

- ✓ Toute rencontre reportée est automatiquement remise à jouer au premier mercredi suivant la date de la rencontre à 18h00.
- ✓ Si l'un des clubs ne veut/peut pas, il doit se mettre d'accord pour trouver une nouvelle date avant le 19/02. Sinon la rencontre restera maintenue au mercredi.
- ✓ Si la rencontre ne se joue pas, le ou les club(s) fautif(s) sera/seront déclarée(s) forfait(s).

La Commission a reporté les rencontres suivantes en raison de cas de COVID. Les clubs ont fourni les justificatifs demandés :

☐ 57996 : MONTFORT USY 11 / VERSAILLES 78 FC 12  
A jouer le 09/02.

☐ 57934 : GUYANCOURT ES 12 / NEAUPHLE PONT. RC 11  
A jouer le 02/02.

#### FOURQUEUX OMS

Demande du club pour intégrer le dispositif Espoirs lors de la prochaine phase, afin notamment de pallier la présence d'exemptés, mais également car il aimerait retrouver plus d'adversité pour ses équipes. Il nous déclare 2 éducateurs diplômés à chaque équipe.  
La Commission prend note et met sa décision en délibéré.

**U13 poule A du 19/01/22**

#### 58177 : MARLY LE ROI US 1 / PLAISIROIS FO 1

Demande du club de MARLY LE ROI US pour inverser cette rencontre suite au refus du club de PLAISIROIS FO de jouer le lundi 24.

La Commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord avant le vendredi 28 janvier, sinon la rencontre sera reportée au mercredi 2 février à 18h00 à PLAISIR.

**U13 Poule B du 22/01/22**

#### 58198 : ACHERES CS 1 / POISSY AS 1

Le club d'ACHERES nous informe qu'il a plusieurs cas positifs et n'a pu participer à cette rencontre.

La Commission est dans l'attente de 2 justificatifs supplémentaires pour pouvoir reporter cette rencontre. Elle vous laisse jusqu'au lundi 31 janvier, sinon l'équipe sera déclarée forfait.

**U13 poule B du 26/01/22**

#### 58244 : MONTFORT USY 1 / POISSY AS 1

Le club de POISSY AS nous informe ne pouvant jouer cette rencontre en raison de l'absence de son éducateur en semaine à cette heure compte tenu notamment de la distance.

La Commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord avant le lundi 31 janvier sinon la rencontre sera reportée au mercredi 2 février à 18h00 à MONTFORT USY 1.

Infractions éducateurs  
Samedi 22 janvier

TRAPPES ES 12 : 1ère infraction  
RAMBOUILLET FC 12 : 2ème infraction

Attention, au-delà de deux absences non excusées la Commission est susceptible de vous rebasculer dans le dispositif départemental par année d'âge dès la fin de la 2ème phase, voire pour la saison prochaine.

#### ACHERES CS

Le club nous explique les raisons de l'absence de son éducateur le 15 janvier dernier.

La Commission prend note et excuse l'absence. A l'avenir, merci d'anticiper et de prévenir la Commission, soit par email, soit en le mentionnant directement sur la FMI.

#### VERNEUIL ENTENTE

La Commission reste dans l'attente pour le lundi 31 janvier des engagements dans le cadre des obligations d'encadrement suite à l'audition du 17 janvier.

#### Erratum : MONTIGNY LE BX AS

La Commission annule les infractions d'éducateurs U12 & U13 relevées la semaine passée. Les éducateurs étaient bien mentionnés sur la FMI.

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

#### U11 n°307 du 15/01/22 : FONTENAY FLEURY (CLAYES S/BOIS, GALLY MAULDRE, CHANTELOUP)

FONTENAY LE FLEURY FC ne pouvant accueillir, la Commission, décide plateau à jouer aux CLAYES SOIS BOIS USM.

#### VOISINS FC

Le club nous envoie les feuilles de plateau du 11 décembre dernier et demande si l'amende peut être retirée.

La Commission prend note mais ne peut accéder à votre demande, les délais étant largement dépassés.

## FORFAIT AVISE

### U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€

Rencontres du 22/01/22  
(Annexe 2 RS DYF)

57362 : MAGNY 78 FC 2  
57335 : CHESNAY 78 FC 4

### U12-U13 ESPOIRS

1er forfait : 13€

Rencontres du 22/01/22  
(Annexe 2 RS DYF)

58194 : MONTFORT USY 1

### U12-U13 DPTAL

1er forfait : 13€

Rencontres du 22/01/22  
(Annexe 2 RS DYF)

56931 : CONFLANS PLM 1  
58770 : MAUREPAS AS 2

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 15/01/22

1er rappel

#### Fiche récapitulative

870 105 : VAUXOISE ES  
860 101 : CARRIERE GRE AS  
860 104 : CLAYES SOIS BOIS USM  
860 106 : CROISSY US  
860 108 : PECQ US  
860 113 : VERSAILLES 78 FC  
860 117 : MUREAUX OFC

#### Fiche équipe

870 101 : POISSY AS  
870 102 : PORT MARLY CS  
870 104 : CRAVENT FC & MANTES USC  
870 105 : VAUXOISE ES, TESSANCOURT FC, PORCHEVILLE FC, PSG FC  
870 107 : JOUY EN JOSAS US  
870 109 : ST CYR AFC  
860 101 : CARRIERES GRE AS  
860 104 : CLAYES S/ BOIS, VILLEPREUX, ST GERMAIN FC  
860 105 : VELIZY ASC  
860 106 : CROISSY US  
860 107 : MAULOISE US, HOUDAN, GUERVILLE  
860 108 : PECQ US, HOUILLE SO  
860 110 : ROSNYC SM  
860 111 : TRAPPES ES  
860 113 : VERSAILLES 78 FC  
860 115 : CONFLANS PLM, ACHERES CS  
860 117 : MUREAUX OFC, PLAISIROIS FO

### U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 08/01/22

2ème rappel avant amende

#### Fiche récapitulative

2 301 : CARRIERES S/S US

#### Fiche équipe

2 301 : CARRIERES S/S US, CHATOU AS

Plateaux du 15/01/22

1er rappel

#### Fiche récapitulative

2 401 - A : FONTENAY FLEURY FC  
2 403 - A : VILLENES ORGEVAL FC  
2 403 - B : CHATOU AS

#### Fiche équipe

2 401 - A : FONTENAY FLEURY FC  
2 403 - A : VILLENES ORG, MAURECOURT FC  
2 401 - B : POISSY AS, BAILLY NOISY SFC  
2 403 - B : CHATOU AS, SARTROUVILLE ES  
2 404 - B : TRAPPES ES

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

### Plateaux du 15/01/22

1er rappel

#### Challenge Régional U11

301 : BAILLY NOISY SFC  
304 : GARGENVILLE STADE  
310 : PECQ US

#### Challenge U10

305 : CARRIERES S/S US  
307 : PLAISIROIS FO

#### Challenge DYF

2 : POISSY AS  
3 : MANTES YVELINES AFC  
4 : VERSAILLES 78 FC  
8 : COIGNIERES FC  
12 : MARLY LE ROI US  
13 : HOUILLES AC  
27 : PECQ US  
32 : CONFLANS PLM  
35 : CARRIERES GRE AS  
36 : BAILLY NOISY SFC  
42 : ISSOU AS

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

### U12-U13 DEPARTEMENTAL

#### Rencontres du 08/01/22

2ème rappel avant amende

#### SANS DISTINCTION D'AGE

56075 VINSKY FC 1 MAGNANVILLE LIONS 3  
56404 VILLENES ORGEVAL 2 CHAMBOURCY ASM 1  
56481 VILLENES ORGEVAL 3 CHAMBOURCY ASM 2

#### PAR ANNEE D'AGE

56916 ACHERES C.S. 2 CROISSY U.S. 1

#### Rencontres du 15/01/22

1er rappel

58965 GUYANCOURT ES 2 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 3  
56407 PECQ US LE 1 - VILLENES ORGEVAL 2  
56923 CROISSY U.S. 1 - CONFLANS PATRONAGE 1  
56846 CROISSY U.S. 11 - CONFLANS PATRONAGE 11

## FEUILLES JONGLERIES MANQUANTES

### U12-U13 ESPOIRS

#### Rencontres du 18/12/21

Amende après 2 rappels et pénalité sur le bonus attribué

La Commission, rappelle qu'à minima, les scores de la jonglerie doivent être mentionnés dans les observations d'après matches de la FMI. Cela permet au club visiteur de s'assurer du bonus si il a gagné l'épreuve.

#### U12

57981 : GUYANCOURT ES 12 / LIMAY ALJ 11  
Bonus attribué à LIMAY ALJ 11.

58043 : MANTOIS 78 FC 12 / POISSY AS 12  
Aucun point de bonus attribué.

58111 : HOUILLES AC 12 / VERNEUIL ENT. 11  
Aucun point de bonus attribué.

58112 : CHANTELOUP US 11 / CHATOU AS 11  
Aucun point de bonus attribué.

#### U13

58176 : PSG FC 2 / VILLENES ORGEVAL FC 1  
Aucun point de bonus attribué.

58179 : GUYANCOURT ES 1 / LIMAY ALJ 11  
Bonus attribué à LIMAY ALJ 11 (6.5 / 3.5)

58243 : HOUILLES AC 1 / VERNEUIL ENT. 1  
Aucun point de bonus attribué.

58245 : ACHERES CS 1 / TRAPPES ES 1  
Aucun point de bonus attribué.

58310 : CHANTELOUP US 1 / CHATOU AS 1  
Aucun point de bonus attribué.

#### Rencontres du 08/01/22

2ème rappel avant amende et pénalité sur le bonus

#### U12

57967 : GALLY MAULDRE 11 / VILLENES ORGEVAL FC 11  
58033 : RAMBOUILLET FC 11 / ELANCOURT OSC 11  
58035 : CARRIERES GRE AS 11 / VERSAILLES 78 FC 12  
58097 : CHATOU AS 11 / BOUAFLE FLINS ES 11  
58099 : CARRIERES S/S US 11 / MAUREPAS AS 11  
58100 : MUREAUX OFC 12 / FONTENAY FLEURY FC 11  
58102 : VERNEUIL ENT. 11 / CHANTELOUP US 11

#### U13

58230 : HOUILLES AC 1 / ACHERES CS 1  
58231 : CARRIERES S/S US 1 / ELANCOURT OSC 1  
58297 : RAMBOUILLET FC 1 / BOUAFLE FLINS ES 1  
58299 : CARRIERES GRE AS 1 / VERSAILLES 78 FC 2

#### Rencontres du 15/01/22

1er rappel

#### U12

57923 : SARTROUVILLE ES 11 / PSG FC 12  
57927 : NEAUPHLE PONT. RC 11 / BAILLY NOISY SFC 11  
57928 : GALLY MAULDRE 11 / GUYANCOURT ES 12  
57989 : POISSY AS 12 / VERSAILLES 78 FC 12  
57990 : MARLY LE ROI US 11 / MANTOIS 78 FC 12  
57992 : CARRIERES GRE AS 11 / VOISINS FC 11

#### U13

58122 : PLAISIROIS FO 1 / MANTOIS 78 FC 2  
58124 : LIMAY AMJ 1 / MARLY LE ROI US 1  
58192 : CARRIERES S/S US 1 / ACHERES CS 1  
58255 : BOUAFLE FLINS ES 1 / CHANTELOUP US 1  
58256 : CARRIERES GRE AS 1 / VOISINS FC 1  
58257 : CHATOU AS 1 / BAILLY NOISY SFC 1

## FEUILLES MATCHES INFORMATISÉES

La Commission demande aux 2 clubs les raisons de la non utilisation de la FMI.

Attention, à compter du 8 janvier 2022, la Commission est susceptible de sanctionner d'amende les clubs qui ne feraient pas en sorte de mettre en place la FMI.

### U12-U13 ESPOIRS

#### Rencontres du 22/01/22

1<sup>er</sup> rappel

58198 ACHERES C.S. 1 / POISSY AS 1  
57930 MONTIGNY LE BX AS 11 / PARIS SAINT-GERMAIN 12

### U12-U13 DPTAL

#### Rencontres du 22/01/22

1<sup>er</sup> rappel

#### SANS DISTINCTION

56038 VINSKY FC 1 / CHAMBOURCY ASM 3  
56102 PARIS SAINT-GERMAIN 3 / VAUXOISE ES 1  
56104 VAUXOISE ES 2 / LOUVECIENNES A.S. 1  
58968 MONTIGNY LE BX AS 2 / BUC FOOT AO 1  
58970 CROISSY U.S. 2 / MONTFORT / U.S.Y. 2  
58971 JOUY EN JOSAS U.S. 1 / GUYANCOURT ES 2  
56418 CHATOU AS 2 / VILLEPREUX F.C. 1  
56490 PECQ US LE 2 / SARTROUVILLE ES 4  
56495 CHATOU AS 3 / VILLEPREUX F.C. 2

#### PAR ANNEE

58770 MAUREPAS AS 2 / HOUDAN/VESGRE 1

### U10-U11 ESPOIRS

#### Rencontres du 22/01/22

1<sup>er</sup> rappel

58465 GALLY MAULDRE ENT. 11 / CONFLANS F.C. 11  
58493 CHATOU AS 11 / CARRIERES GRESILLONS 11  
58521 PARIS SAINT-GERMAIN 11 / MAUREPAS AS 11  
58384 NEAUPHLE-PONT. 1 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 1  
58409 PARIS ST GERMAIN FC 1 / MAUREPAS AS 1

## **U10-U11 DPTAL**

**Rencontres du 22/01/22**

1<sup>er</sup> rappel

### **SANS DISTINCTION**

57041 LIMAY ALJ 4 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 3  
57104 HOUILLES A.C. 4 / AUBERGENVILLE F.C 2  
57167 HOUILLES A.C. 5 / AUBERGENVILLE F.C 3  
57280 HOUDANAISE REGION FC 3 / MONTESSON U.S. 4

### **PAR ANNEE**

57903 BONNIERES FRENEUSE 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2  
57874 AUBERGENVILLE F.C 11 / LIMAY ALJ 12  
57875 BONNIERES FRENEUSE 11 / MUREAUX O.F.C. LES 12  
57847 ACHERES C.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1  
57735 GUYANCOURT ES 2 / TRAPPES E.S. 2  
57679 MANTOIS 78 FC 3 / PECQ US LE 1  
57651 MANTOIS 78 FC 13 / PECQ US LE 11  
57566 PLAISIROIS F.O. 3 / RAMBOUILLET YVELINES 3  
57568 MAUREPAS AS 2 / BAILLY NOISY SFC 2

## **U12-U13 DPTAL**

**Rencontres du 15/01/2022**

Sanction après rappel

### **24192391 GUYANCOURT ES 2 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 3**

Avertissement + amende 30€ aux deux clubs pour non utilisation  
FMI. Non production d'un rapport demandé : 20€ aux 2 clubs.

### **24159723 CROISSY U.S. 1 / CONFLANS PATRONAGE 1**

Avertissement + amende 30€ aux deux clubs pour non utilisation  
FMI. Non production d'un rapport demandé : 20€ aux 2 clubs.

### **24159646 CROISSY U.S. 11 / CONFLANS PATRONAGE 11**

Avertissement + amende 30€ aux deux clubs pour non utilisation  
FMI. Non production d'un rapport demandé : 20€ aux 2 clubs.

### **24159189 PECQ US LE 1 / VILLENES ORGEVAL 2**

Avertissement + amende 30€ aux deux clubs pour non utilisation  
FMI. Non production d'un rapport demandé : 20€ aux 2 clubs.